

(1) *Epoux ou Père*
Prénoms *Mohamed Fily*
Nom (2) *KANOUTE*

Né (3) le *22 avril 1986*
à *20 heures 40*
à *Gonesse (Val d'Oise)*
Fils (4) de (5) *Moussa KANOUTE*
et de (5) *Aminata DIALLO*

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n°
le *28 mai 2019* (6)

MENTIONS MARGINALES (7)



MARIAGE célébré à

le

Il a été déclaré (8)

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n°

MENTIONS MARGINALES (7)

(1) Ecrire selon le cas : « Epoux ou Père » ou « Epouse ou Mère ». (2) En cas de double nom de famille, ajouter « (1^{ère} partie : ... 2^{ème} partie : ...) ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... ». (3) Ecrire selon le cas : « Né » ou « Née ». (4) Ecrire, selon le cas : « Fils de » ou « Fille de ».

(1) *Epouse ou mère*
Prénoms *Florence*
Nom (2) *MARQUIS*

née (3) le *03 janvier 1990*
à *16 heures 05*
à *Crétail (Val de l'Oise)*
fille (4) de (5) *Michel, Maxime, Joseph*
MARQUIS
et de (5)

Anne-Marie FOURNOL

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n°
le *05 mai 2019* (6)

MENTIONS MARGINALES (7)

L'officier de l'état civil
Sceau (6)



à

heures

;

le

L'officier de l'état civil
Sceau

(5) Prénoms et NOM des parents. (6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage. (7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (8) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le... par Me..., notaire à... ».

(1)

Extrait de l'acte de décès n°

à (2)

à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (3)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

(1)

Extrait de l'acte de décès n°

à (2)

à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (3)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

(1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.

(2) Ecrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

ENFANT (1)

Extrait de l'acte de naissance n° 687

le 14 février 2017

à 17 heures 43

est né(e) (2) James, Nosi

KANOUTE MARQUIS

suivant déclaration conjointe

du 15 février 2017

1^{ère} partie = KANOUTE

2^{ème} partie = MARQUIS

du sexe masculin, à Corbeil-Euromes

(Euromes)

(3)

reconnu(e) (4) à la naissance par

le père.

Délivré conforme aux registres le 26 avril 2019

L'officier de l'état civil

Sceau délégué

MENTIONS MARGINALES (5)

.....

.....

.....

Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (5)

.....

.....

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance

(premier, deuxième, troisième, etc.). (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de

l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration

conjointe en date du... » et/ou « (1^{ère} partie : ... 2^{ème} partie : ...) » en cas de double nom de

naissance ou de mariage non détenu par une autorité française, la filiation maternelle établie

par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par

: « de (Prénoms, NOM) née le... à... ». (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des

reconnaisances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, par les parents ou en cas de

reconnaissance séparée, par le père ou par la mère. Dans ces dernières hypothèses, préciser si

nécessaire, par... (Prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance). (5) Inscrites

sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (6) Indiquer selon la situation :

« Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

2^{ème} ENFANT (1)
Extrait de l'acte de naissance n° 513

le 24 Avril 2019

à 14 heures 56
est né(e) (2) Olivia, Jahlia

KANOUTE MARQUIS suivant
déclaration conjointe du
15 février 2017

(1^{ère} partie: KANOUTE 2^{ème} partie: MARQUIS)

du sexe féminin, à Evry-Courcouronnes
(Essonne)

(3)
reconnu(e) (4) par le père le 25 Avril 2019
auvetree commune

Délivré conforme aux registres le 29 Octobre 2019

L'officier de l'état civil

MENTIONS MARGINALES (5)



Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (5)

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.). (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « (1^{ère} partie : ... 2^{ème} partie : ...) » en cas de double nom de famille. (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénoms, NOM) née le... à... ». (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, par les parents ou en cas de reconnaissance séparée, par le père ou par la mère. Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, par... (Prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance). (5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

3^{ème} ENFANT (1)
Extrait de l'acte de naissance n° 1119

le 17 octobre 2020

à 17 heures 18
est né(e) (2) Johanna, Ketsia

KANOUTE MARQUIS
suivant déclaration conjointe du 15 février 2017
(1^{ère} partie: KANOUTE 2^{ème} partie: MARQUIS)

du sexe féminin, à Evry-Courcouronnes
(Essonne)

(3)
reconnu(e) (4) à la naissance par le père

Délivré conforme aux registres le 20 OCT. 2020

L'officier de l'état civil

MENTIONS MARGINALES (5)



Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (5)

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.). (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « (1^{ère} partie : ... 2^{ème} partie : ...) » en cas de double nom de famille. (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénoms, NOM) née le... à... ». (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, par les parents ou en cas de reconnaissance séparée, par le père ou par la mère. Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, par... (Prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance). (5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».